

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE VINGTIÈME JOUR DU MOIS DE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS SOUS LA PRÉSIDENCE MADAME MANON ROBITAILLE, VICE-PRÉSIDENTE. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-NEUF HEURES. LA SÉANCE EST EXCEPTIONNELLEMENT TENUE À HUIS CLOS EN VISIOCONFÉRENCE.

Sont présents formant quorum :

Manon Robitaille, vice-présidente, représentante de Deux-Montagnes
Benoit Proulx, délégué substitut, représentant de Saint-Joseph-du-Lac
Marc-André Daoust, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Chantal Chartrand, représentante de Pointe-Calumet

Est absent :

Michel Thorn, président, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

Sont également présents :

Stéphane Giguère, secrétaire pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
Chantal Ladouceur, trésorière pour la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes

● **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Résolution RT 026-03-2023

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2023**

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 20 mars 2023 du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes.

● **PROCÈS-VERBAL**

Résolution RT 027-03-2023

2.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2023**

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que les membres du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 février 2023. Les membres du conseil confirment avoir reçu une copie du procès-verbal.

● **ADMINISTRATION**

Résolution RT 028-03-2023

3.1 **DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2023**

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 20-03-2023 au montant de **42 309.13 \$**.

La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RT 029-03-2023

3.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2022

À la suite de la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022 par madame Chantal Longtin, c.p.a. pour Cloutier + Longtin Inc., mandaté par la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes pour procéder à la vérification annuelle des états financiers.

Il est proposé par monsieur Marc-André Daoust

Et unanimement résolu que le conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes approuve les états financiers pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2022 tel que présenté.

Le rapport financier est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

● EXPLOITATION

● PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

● DÉPÔT DES CORRESPONDANCES

● POINTS À DISCUTER

● LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RT 030-03-2023

8.1 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MARS 2023

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Chantal Chartrand

Et unanimement résolu que la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 19h47.

Michel Thorn
Président

Stéphane Giguère
Secrétaire

